

# Pandémie de la COVID-19 - Hausse constante des cas et offre de vaccination bonifiée


12 octobre 2022, 14 h 30

Publié par : [Cabinet du ministre de la Santé \(https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx\\_solr\[filter\]\[\]=cabinets\\_et\\_pm:262\)](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=cabinets_et_pm:262)

[Santé \(https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx\\_solr\[filter\]\[\]=themes:178\)](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=themes:178)

[COVID-19 \(https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx\\_solr\[filter\]\[\]=themes:4158\)](https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher?tx_solr[filter][]=themes:4158)

Partager

 (<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-hausse-constante-des-cas-et-offre-de-vaccination-bonifiee-43460#>)  (<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-hausse-constante-des-cas-et-offre-de-vaccination-bonifiee-43460#>)  (<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-hausse-constante-des-cas-et-offre-de-vaccination-bonifiee-43460#>)

QUÉBEC, le 12 oct. 2022 /CNW Telbec/ - Dans le cadre d'un point de presse, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, en compagnie du directeur national de la santé publique, le docteur Luc Boileau, a fait le point sur la situation actuelle de la COVID-19, notamment sur la tendance à la hausse du nombre de nouveaux cas pour la période automnale.

Cette hausse s'explique, entre autres, par le retour de la période de froid et de plusieurs rassemblements qui se déroulent à l'intérieur. La situation fait donc l'objet d'une surveillance particulière. Le ministre a rappelé l'importance d'aller chercher une dose de rappel et de porter le masque lorsqu'on présente des symptômes.

## *Vaccination*

Recevoir une dose de rappel est une bonne occasion pour les citoyens de renforcer leur immunité. Toutes les personnes dont la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 remonte à plus de cinq mois ou qui ont eu la COVID-19 il y a plus de trois mois sont invitées à se prévaloir de cette vaccination afin de réduire les risques graves associés à la COVID-19, et particulièrement les personnes faisant partie des clientèles plus vulnérables aux complications.

Aussi, le nouveau vaccin bivalent de Pfizer contre les sous-variants BA.4 et BA.5 a été approuvé la semaine dernière par Santé Canada. Ce vaccin sera disponible à partir du 17 octobre prochain pour toutes les personnes de 12 ans et plus. Québec recevra d'abord près de 600 000 doses de ce nouveau vaccin, et d'autres arrivages sont prévus de façon régulière par la suite. Soulignons que tous les vaccins approuvés sont très sécuritaires et efficaces pour lutter contre la COVID-19.

Rappelons que la campagne de vaccination contre l'influenza a débuté la semaine dernière et qu'une prise de rendez-vous en simultané avec le vaccin de la COVID-19 est possible en fonction de la disponibilité des vaccins. Il est toutefois à noter que la gratuité du vaccin contre l'influenza est soumise à certaines conditions d'admissibilité. Plusieurs plages horaires sont disponibles sur Clic Santé.

**Citation :**

« Avec l'hiver qui approche et la réduction des activités extérieures, il demeure essentiel de rester vigilant pour éviter la multiplication des cas de COVID-19 et d'engorger notre réseau de la santé. J'invite toutes les Québécoises et tous les Québécois à continuer à surveiller leurs symptômes, à poser les gestes requis pour éviter la propagation de la maladie, et surtout à aller chercher leurs doses de rappel dès qu'ils sont admissibles pour maintenir une bonne immunité. Il est important de recevoir toutes les doses de vaccin contre la COVID-19 prévues pour avoir la meilleure protection contre les variants de COVID-19. »

*Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux*

**Faits saillants :**

- Le vaccin bivalent de Pfizer cible particulièrement les sous-variants BA.4 et BA.5 d'Omicron. Il est le second vaccin bivalent homologué par Santé Canada après celui de Moderna en septembre dernier.
- Rappelons qu'en période de transmission à la hausse du virus de la COVID-19, plusieurs mesures sont recommandées afin de limiter la propagation :
  - s'isoler en cas d'apparition de symptômes et passer un test de dépistage rapide ;
  - toujours porter un masque en présence des autres lorsqu'on obtient un résultat positif à un test de dépistage ;
  - respecter la distanciation ;
  - appliquer les mesures d'hygiène reconnues, et particulièrement le lavage des mains.

Consultez le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2022/12/c0991.html>  
(<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/October2022/12/c0991.html>)

---

**En savoir plus**

À propos de l'organisation

Cabinet du ministre de la Santé

Dernière mise à jour : 12 octobre 2022

